



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 9472

Texte de la question

M. Jean-Claude Bahu appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la loi no 91-663 du 13 juillet 1991, visant a ameliorer l'accessibilite des villes et des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite. Plus de deux ans apres la promulgation de cette loi, les usagers attendent toujours la publication d'un decret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public. Ils ne comprennent pas ce qui pourrait justifier le retard pris pour la publication de ce decret, d'autant plus que les modalites definies sont de nature a favoriser leur integration sociale. Aussi lui demande-t-il ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Bahu Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9472

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4542

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 731